



## BAREME D'HONORAIRES AU 1<sup>ER</sup> MARS 2024

### **CAL4IMMO :**

#### TRANSACTION :

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM TTC A LA CHARGE DU VENDEUR :

TERRAIN CONSTRUCTIBLE : 5% TTC avec un minimum de 10000 euros

PRIX NET VENDEUR < 60000€ : FORFAIT 3600 euros

PRIX NET VENDEUR ENTRE 60001 € ET 120000 € : FORFAIT 6000 euros

PRIX NET VENDEUR > 120000 euros :

5% TTC MAXIMUM pour les communes suivantes : LES ISSAMBRES (83380), SAINTE MAXIME ( 83120), PLAN DE LA TOUR ( 83120), SAINT-AYGULF ( 83370), GRIMAUD -PORT GRIMAUD (83310), COGOLIN ( 83310), LA GARDE FREINET ( 83680), FREJUS ( 83600), SAINT RAPHAEL (83700), SAINT TROPEZ (83990)

4% TTC MAXIMUM : POUR TOUTES LES AUTRES COMMUNES

Programme neuf : Conditions du promoteur

#### HONORAIRES DE LOCATION :

Les honoraires sont partagés par moitié entre bailleur et locataire selon les prescriptions de la loi du 6 juillet 1989.

Ils sont plafonnés selon les prescriptions de l'article 5 de la loi du 24 mars 2014 n°2014-366 dite loi ALUR, à savoir :

1° Organisation des visites + constitutions du dossier + rédaction du bail = 16 euros du m2 habitable en zone tendue et 12 euros du m2 habitable en zone non-tendue.

2° Etat des lieux : 6 euros ttc du m2 habitable

Le total de ces honoraires ne pourra dépasser 10% H.T du loyer annuel hors charge, soit 6% TTC à charge du locataire.

#### GESTION LOCATIVE :

5% H.T - 6% TTC DES SOMMES ENCAISSEES - GARANTIE DES LOYERS : 3% TTC DU QUITTANCEMENT, LOYER ET CHARGES

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE : 25% TTC DES SOMMES ENCAISSEES A LA CHARGE DU LOCATAIRE – 15% si le locataire est apporté par le propriétaire

MEDIATEUR : VIVONS MIEUX ENSEMBLE – 456 AVENUE DE LA LIBERATION – 54000 NANCY - [mediation@vivons-mieux-ensemble.fr](mailto:mediation@vivons-mieux-ensemble.fr)

CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 83 03 2015 000 000 718 DELIVREE PAR CCI DU VAR. TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE : HOLDING FINANCIERE BENICIMMO dont le REPRESENTANT LEGAL est LIONEL BENBATOUCHE GARANTIE ALLIANZ IARD : TRANSACTION : 110 000 € - GESTION IMMOBILIERE : 110 000 €

ETABLISSEMENT PRINCIPAL :BENICIMMO IMMOBILIER CENTRE COMMERCIAL DE LA BOUVERIE 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

ETABLISSEMENT SECONDAIRE : 6 RUE GRANDE ANDRE CABASSE 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

---

**BENICIMMO SP :**

TRANSACTION :

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM TTC A LA CHARGE DU VENDEUR\* :

TERRAIN CONSTRUCTIBLE : 5% TTC avec un minimum de 10000 euros TTC

PRIX NET VENDEUR < 60000€ : FORFAIT 3600 euros

PRIX NET VENDEUR ENTRE 60001 € ET 120000 € : FORFAIT 6000 euros

PRIX NET VENDEUR > 120000 euros :

5% TTC MAXIMUM pour les communes suivantes : LES ISSAMBRES (83380), SAINTE MAXIME ( 83120), PLAN DE LA TOUR ( 83120), SAINT-AYGULF ( 83370), GRIMAUD -PORT GRIMAUD (83310), COGOLIN ( 83310), LA GARDE FREINET ( 83680), FREJUS ( 83600), SAINT RAPHAEL (83700), SAINT TROPEZ (83990)

4% TTC MAXIMUM : POUR TOUTES LES AUTRES COMMUNES

Programme neuf : Conditions du promoteur

Commerces et Locaux Commerciaux : 10% H.T du loyer annuel% H.T + 10% H.T du droit au bail

\*les honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur à la demande du client vendeur.

SAS BENICIMMO SP SIRET 95306299900016 APE 6831Z

CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 83 03 2023 000 000 010 VALABLE JUSQU'AU 13/06/2026 DELIVREE PAR CCI DU VAR.

TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE : HOLDING FINANCIERE BENICIMMO – SIRET 952 618 593 00018  
REPRESENTANT LEGAL : LIONEL BENBATOUCHE

GARANTIE Responsabilité Civile Professionnelle : ALLIANZ IARD

Agence des ISSAMBRES - 5184 CORNICHE DES ISSAMBRES – RESIDENCE SAN PEIRE – 83380 LES ISSAMBRES

MEDIATEUR : VIVONS MIEUX ENSEMBLE – 456 AVENUE DE LA LIBERATION – 54000 NANCY - [mediation@vivons-mieux-ensemble.fr](mailto:mediation@vivons-mieux-ensemble.fr)